

Enquête publique sur la réhabilitation et prolongement de l'émissaire de Mazy

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 9 (Mairie de La Baule-Escoubiac) 22/08/2022 10:00:00
Par Françoise DUPIN
observation registre permanence

PJ : 07011503.PDF

Observation N° 8 (Mairie de La Baule-Escoubiac) 09/09/2022 16:30:00
Anonyme
observation durant permanence

PJ : 07011501_p3.pdf

Observation N° 7 (Mairie de La Baule-Escoubiac) 09/09/2022 16:00:00
Anonyme
observation orale durant permanence

PJ : 07011501_p2.pdf

Observation N° 6 (Mairie de La Baule-Escoubiac) 02/09/2022 17:00:00
Par J DELAUNAY
registre

PJ : 07011501_p1.pdf

Observation N° 5 (Email) 30/08/2022 16:49:20
Par yves.le-leuch@laposte.net
?Bonjour , ci joint un dossier sur ce sujet
je reste à votre disposition
bien cordialement

PJ : Ruisseau de Mazy Commissaire enquêteur rév1.docx

Observation N° 4 (RegistreDemat) 29/08/2022 12:11:52
Par Jean-Paul Labarthe
ce projet appelle les observations suivantes:

- il va créer un "mur " de 1,2m de haut sur la plage, détruisant ainsi la continuité de la dite plage depuis le port de pornichet, jusqu'au port du Pouliguen. Mais peut être est ce un moyen de séparer les communes???

La question de l'ensablement restera entière: en vertu de quoi le futur émissaire sera t il moins sujet à l'ensablement, alors qu'il subira plus souvent l'effet des marées?

- L'actuel émissaire souvent permet aux oiseaux marins de venir boire. La position du futur émissaire rendra cette possibilité plus rare. En ces périodes de sécheresse et de canicule, est ce bien raisonnable?

- Le désensablement de l'actuel émissaire par des engins de chantier n'est il pas possible?

Observation N° 3 (RegistreDemat)

26/08/2022 14:36:37

Par Vert Pays Blanc et Noir

Veillez trouver ci-joint nos observations et questions en suspend sur cette prolongation d'émissaire qui n'a pas fait l'objet d'études d'impact environnemental.

PJ : 2022 08 dépôt enquete publique Mazy.pdf

Observation N° 2 (Email)

23/08/2022 09:40:04

Par YVES LE LEUCH

Bonjour Monsieur le commissaire enqueteur
je reste à votre disposition et merci de me dire si le courrier est bien parvenu ?BIEN CORDIALEMENT

PJ : Ruisseau de Mazy Commissaire enquêteur rév1.docx

Observation N° 1 (RegistreDemat)

22/08/2022 09:04:35

Anonyme

Essai CE

Association l'Avis du Guézy
Enquêteur
33 avenue Joliot Curie
44500 LA BAULE

Mr le Commissaire

Enquête publique :

Réhabilitation et prolongation de l'émissaire du Ruisseau de Mazy

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Au titre de l'Association l'Avis du Guézy, nous avons à de très nombreuses reprises appelé l'attention de la Mairie sur les graves anomalies et/ou dysfonctionnements provoqués par la présence du Ruisseau de Mazy. Ainsi **nous nous réjouissons** de la décision de modifier de façon importante cette partie du Ruisseau.

Néanmoins à notre avis un certain nombre de difficultés restent à traiter afin que les travaux résolvent de façon complète les problèmes préexistants.

Rappel de la situation actuelle:

Il faut remarquer que le Ruisseau de Mazy draine une grande partie des quartiers du Guézy et de La Baule-les-Pins. Il prend sa source tout près de l'aérodrome. Il draine donc les eaux pluviales d'une aire très importante, que ce soit les voies de circulation ou les propriétés privées y compris les fossés qui bordent le Manège des Platanes. Pour ce dernier point ceci n'avait pas manqué de créer des pollutions (écoulements intempestifs de purin) qui avaient été signalées. Il semble que Cap Atlantique ait veillé à rendre conforme les installations mais un contrôle régulier de l'ARS serait le bienvenu.

Lors de forts épisodes orageux le **bas de l'avenue de Lyon est inondé** malgré des bassins de rétention créés en amont, phénomène probablement amplifié par une marée haute. En effet il s'agit d'un point bas qui ne facilite pas la résolution du problème, la sortie de l'eau se trouvant plus ou moins bloquée. Fort heureusement, à notre connaissance aucun accident corporel grave n'est à déplorer. Nous ne pouvons pas en dire autant pour les véhicules des automobilistes aventureux qui ont osé braver les importantes flaques d'eau qui se créent lors de ce phénomène. Il faut signaler aussi les plaques en fonte des regards des égouts qui sont soulevées violemment comme nous avons pu le constater nous-même. C'est assez inquiétant et il n'est pas possible de laisser cette situation perdurer au risque de provoquer un accident dont notre station balnéaire ne pourrait que pâtir.

Par ailleurs, l'émissaire de ce Ruisseau se trouve situé sur la plage! Si en hiver cela ne paraît guère problématique, il n'en est pas de même en été car cette verrue inesthétique sur la plage n'est pas digne d'une station balnéaire haut de gamme d'autant que la promenade de

mer va être totalement repensée. Mais **surtout** elle constitue un **double risque** dont il faut absolument se défaire:

- **L'orifice béant est dangereux** pour les baigneurs à marée haute et nous tremblons à l'idée qu'un enfant voire un adulte y soit entraîné par l'effet du ressac (des grilles de protection n'amélioreraient ni l'esthétique de l'émissaire ni l'hygiène de la baignade).
- Vous n'ignorez pas que l'eau provenant des réseaux d'eau pluviales est **particulièrement malpropre** puisque qu'elle draine des eaux contenant les résidus de la circulation automobile (nous ne vous ferons pas l'affront de citer toutes les particules concernées) mais aussi hélas les déjections canines résultat de l'incivisme encore présent de certains citoyens irresponsables. Inutile de préciser qu'il n'est pas recommandable de proposer aux enfants de jouer à la sortie de l'émissaire: **c'est pourtant ce que l'on voit presque tous les jours en été sur la plage!!!**

Nous ne plaiderons pas ici la réalisation d'un traitement d'épuration des eaux pluviales car ce serait l'ensemble de celles-ci pour la Presqu'île Guérandaise qu'il faudrait envisager avec des volumes à traiter importants en saison pluvieuse. Il n'est pas impossible qu'il faille en passer par là dans un avenir plus ou moins proche pour s'assurer de la qualité des eaux.... C'est sans doute une autre histoire.

A propos des travaux à réaliser:

- Pour éliminer le **phénomène d'inondation** on ne voit pas d'autre solution que de créer un **important bassin de rétention sous-terrain** en point bas de l'Avenue de Lyon. Il serait souhaitable que le calcul du volume d'eau à stocker soit vérifié **par un organisme compétent et habilité par les tribunaux** afin d'éviter toute polémique ultérieure résultant d'un dysfonctionnement.
- Pour ce qui concerne **l'orifice sur la plage**, il est fondamental d'enterrer le collecteur pour redonner son aspect naturel à la plage **mais aussi et surtout** il faut que cet orifice soit reporté assez loin en mer afin qu'en aucun cas l'orifice ne soit visible lors d'une marée basse de vives eaux et si possible suffisamment profond pour éviter de constituer un danger pour les dérives des embarcations à voile ou les hélices et moteurs de bateaux motorisés lors de telles marées basses de vives eaux. Nous suggérons une profondeur vis à vis de la surface de 2 m en tenant compte de la houle toujours présente. Cela aurait pour conséquence de reporter l'orifice du Ruisseau de Mazy à plusieurs centaines de mètres de la plage. Cela augmente de façon substantielle les coûts de réalisation mais on ne saurait se satisfaire de demi-mesures.

Nous restons à votre entière disposition pour repréciser l'une ou l'autre des propositions ci-dessus, voire vous rencontrer sur le site.

Avec nos meilleures salutations.

Le Président de L'Avis du Guézy

Yves Le Leuch

Copie : Mme Annabelle Garand, Maire adjoint en charge du Guézy



Questions pour l'enquête d'utilité publique sur la prolongation de l'émissaire du Mazy sur la plage

Nous regrettons fortement que ce dossier n'est pas fait l'objet d'études d'impacts et que l'enquête ne soit que sur 3 semaines.

Loi sur l'eau de 1992

Le dossier indique que la loi sur l'eau de 1992 n'est pas applicable car l'émissaire date de 1936. En 1936, cet émissaire concernait essentiellement le ruisseau du Mazy auquel s'ajoutait un peu d'eaux pluviales dans un environnement peu urbanisé. Depuis les inondations sont essentiellement dues à très forte urbanisation du bassin versant. A partir du moment où l'empreinte sur la plage augmente de 50 % et que la gestion des eaux à l'amont a été fortement modifiée, n'est il pas légitime de mettre en œuvre la loi sur l'eau ?

Sédimentologie

Le dossier indique qu'il a été effectué un arbitrage sur la longueur de prolongation (25 m) de l'exutoire de Mazy pour éviter l'ensablement de cet émissaire et l'impact sur la sédimentologie de la plage par l'épi nouvellement créé. Peut on avoir accès à l'étude ayant abouti à cette conclusion car elle ne figure pas au dossier d'enquête publique ? La prolongation de l'émissaire ainsi que l'augmentation de son diamètre empêchera-t-il réellement que le sable bouche de cet émissaire ? Quel impact aura l'épi sur l'accumulation de sable coté La Baule et le creusement de la plage coté Pornichet ?

Courantologie

Le dossier ne présente pas d'étude de courantologie. La section de l'émissaire étant 2 fois plus importante, est ce que les effluents plus violents en cas d'orage iront plus loin dans la baie ? De quel côté seront envoyés les effluents sachant que des récifs sont situés devant les immeubles des Vagues ? Quels impacts auront ces courants sur les poissons, algues et coquillages qui trouvent refuges au milieu de ces rochers découverts à marée basse aux forts coefficients. ? La dilution sera t'elle plus lente entre eau douce et eau salée ? Quels impacts aura ce courant plus important et cette non dilution sur les poissons notamment sur les bars qui sont pêchés régulièrement dans cette portion de plage ?

Qualité des eaux

Rien n'est indiqué sur ce sujet dans le dossier. Il est déclaré dans le dossier que le nouvel ouvrage n'a pas d'impact sur la biodiversité.

La plage des Libraires coté Pornichet est interdite à la pêche aux coquillages du fait de la mauvaise qualité des eaux.

Quel est l'impact de l'émissaire du Mazy sur la pollution de la baie ?

Le 24 août 2022

Page n°1/3





Vert Pays Blanc et Noir

La moindre dilution lors des fortes pluies du fait d'un débit plus important ne pourrait elle pas par sa turbidité, à sa moindre salinité entraîner une dégradation de la qualité des eaux y compris coté La Baule ?
Est ce que cela pourrait remettre en cause la pêche aux bars et aux coquillages coté La Baule ?
Actuellement les oiseaux viennent boire à la sortie de l'émissaire. Est-ce que cela sera toujours possible pour eux ? Quel impact de l'éventuelle pollution sur ces oiseaux ?
Actuellement les enfants jouent régulièrement avec l'eau sortant de l'émissaire : construction de petits barrages, exploration dans l'émissaire.... Quel impact d'éventuelles pollutions sur la santé des enfants ?

Artificialisation des sols

L'emprise au sol de la prolongation de l'émissaire passe de 105 à 165 m².
Comment cette augmentation de 60 m² d'artificialisation des sols est-elle compensée ?
Quel impact aura cette artificialisation sur les peuplements benthiques ?
Quel sera l'impact visuel sur la plage à marée basse ? (aucune photo montage pour se rendre compte n'est présente au dossier).

Sortie de l'émissaire et sécurité

Peu de choses sont indiquées sur la sortie de l'émissaire.
Est ce que celui ci sera identique à l'actuel mais en plus haut ?
Est ce que les enfants pourront continuer à jouer autour et dedans comme actuellement ?
A marée haute, la sortie de l'émissaire ne sera pas visible. Quelle sécurité pour les baigneurs ne comprenant pas la signalétique de la simple petite bouée prévue ?
La risque supplémentaire de baignade a-t-il été évalué (risque que le courant emmène au loin les nageurs) ?

Submersion et trait de côte

L'enquête porte uniquement sur la partie aval coté zone maritime. Cependant on constate que coté ville l'altitude de l'avenue de Lyon à partir de l'avenue saint Georges est **1,5 m en dessous** du niveau de marée haute à fort coefficient.
Ce quartier inondable par les eaux pluviales pourra-t-il être encore plus inondable par l'eau de mer du fait de l'élargissement du diamètre de l'émissaire ?
Comment empêcher l'eau de mer de remonter dans l'émissaire ?

Du fait du changement climatique : fortes pluies et hausse du niveau de la mer. Le remblai à cet endroit est moins élevé que par ailleurs.
Que se passera t'il en cas d'élévation du niveau de la mer ? Le remblai devra-t-il être surélevé ? Dans ce cas que devient cet émissaire ?

Pérennité de l'ouvrage et vue d'ensemble

Il est indiqué que cet ouvrage est construit pour 20 ans. D'autre part il n'est pas prévu de démanteler cet ouvrage et donc sa déconstruction n'est pas prévue. L'étude a été réalisée en 2020 alors que de nombreuses maisons (notamment en drapeau) ont été construites depuis.
Est ce que les hypothèses de dimensionnement de l'ouvrage sont les bonnes ?

Le 24 août 2022

Page n°2/3



Association



Vert Pays Blanc et Noir

Nous regrettons que la prolongation de cet exutoire n'est pas fait l'objet d'une étude globale de la gestion de l'eau au niveau de l'estuaire du Mazy. En effet la zone inondable actuelle se situe au niveau de cet estuaire qui a été complètement bétonné.

Du fait du réchauffement climatique et de ses conséquences chaque année augmentées, ne serait il pas pertinent de prévoir une autre solution avant 2042 ?

La commune de La Baule s'est déclarée en zone impactée par le trait de côte. Ne faudrait il pas rendre l'estuaire à la mer ce qui nécessitera de supprimer ou protéger différemment quelques maisons et immeubles ?

Ne faudrait il pas en parallèle, obliger la rétention à la parcelle ou si cela n'est pas possible ralentir les écoulements des eaux pluviales dans les propriétés (plus grosses gouttières, freins d'écoulement....), dés-artificialisation de certaines surfaces ?

Lors des travaux

Quels sont les solutions prévues pour la gestion de l'eau pendant les travaux (coefficient > 110 en février et mars 23, l'eau ira jusqu'au remblai)?

Le 24 août 2022

Page n°3/3

Association



Vert Pays Blanc et Noir

Association de défense de la nature et de l'environnement
associée au réseau France Nature Environnement

216 route de Kerozan
44350 Guérande
+33 6 88 46 04 64

contact@vpbn.fr

<http://www.vpbn.fr>

Copie : Mme Annabelle Garand, Maire adjoint en charge du Guézy

lundi 22 Août à 9h00

ouverture de l'enquête publique

1^{er} Permanence
le 22/08/2022 08H00

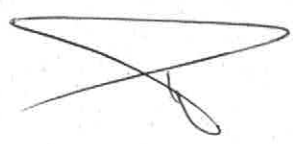
- Aspect esthétique de la baie à marée basse dégradée
- Milieu naturel dégradé par un tuyau de béton
- Artificialisation de la plage → quel impact sur l'environnement.
- Eau douce utile aux oiseaux, etc...
- Risque important d'inondation en amont (c'est déjà le cas avec les lampes de pluie → aggravation)
- Risque réel d'ensablement
- Pourquoi abîmer un paysage magnifique ?
- Ce rapport avantages/inconvénients est défavorable

Mme Françoise DUPON
Av. Nauticalm La Baule

lundi 22 août à 10h50

- questions posées par VPBN (17^{ème} février, Julien Guesgès, Contact @vpbn.fr)
- o sur étude concertologie, sédimentologie, qualité de l'eau, sécurité, submersion...
- o dans de questions ultérieures et par voie électronique

fin de la permanence
à 12H00



2^{ème} Permanence du 30 AOUT 2022
14^h00 → 17^h00

Aucune visite

~~La réhabilitation et la prolongation de cet ouvrage
investissements sont nécessaires.
L'étude granulométrique de cet échantillon de la plage me semble
un peu ancien (2001) i.e. avant le renforcement de la plage (2004)
Sur le plan écologique, la gestion de ces zones doit être prise en
compte d'eau douce.~~

J. Delaunay Le Clapier Boulevard de l'Occident
le 2/9/2022

3^{ème} Permanence le 3 Septembre 2022
09^h → 12^h00

Aucune visite

4^{ème} Permanence le 08 Septembre 2022
14^h - 17^h00

~~une personne venue demander des précisions sur le
projet - N'a pas souhaité laisser d'observations écrites
a fait remarquer, notamment, l'impact visuel du nouveau
collecteur.~~

- Vu Dossier
sans observation